

EPOUX ou PÈREPrénoms IgorNom ⁽¹⁾ MILIJIC(1^{re} partie)2^{nde} partieNé le 7 avril 1979à 17 heures 30à Nancy (Meurthe-et-Moselle)de ⁽²⁾ RadojubMILIJICet de ⁽³⁾ NadaMITROVICExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1510le ⁽⁴⁾ 7 juin 2013Mentions marginales ⁽⁵⁾

Mariage célébré à _____

le _____

à _____ heures _____

Les futurs époux ont déclaré ⁽⁶⁾ _____Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 36Mentions marginales ⁽⁷⁾

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »
⁽²⁾ Prénoms et nom du père et de la mère.

⁽³⁾ Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

⁽⁴⁾ Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait.

⁽⁵⁾ Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire ... »

ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

385

Le 1^{er} mai 2013

02 heures 12

à est née(e)⁽²⁾ Milann MILIĆ
suivant déclaration conjointe du
30 avril 2013

2^{nde} partie

⁽³⁾

(1^{re} partie)

du sexe masculin à Saint-Maur-
des-Fossés (Val de Marne)

⁽⁴⁾

reconnu(e)⁽⁵⁾ en cette mairie le 2
mai 2013

par Le père

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁴⁾

3 mai 2013



mandat

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁶⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

⁽²⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »

⁽³⁾ Hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance au mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (prénoms, nom) née le... a. »

⁽⁴⁾ Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieux de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère »

⁽⁵⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

